



26, rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux / 0556689891

[snuempaquitaine@gmail.com](mailto:snuempaquitaine@gmail.com)

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N° 54

6 février 2013

## DGH

Une des conséquences néfastes de la « rénovation » de la voie professionnelle est l'abrogation de l'arrêté du 17 juillet 2001.

Cet arrêté avait le mérite de cadrer les grilles horaires et les seuils des dédoublements.

En plus les grilles horaires appliquées dans le cadre du Bac Pro 4 ans (2 ans BEP + 2 ans Bac Pro) avaient d'autres avantages : application des mêmes règles partout sur le territoire national et donc le droit d'exiger une dotation qui respecte ces grilles.

Avec la mise en œuvre de la « rénovation » de la voie professionnelle (circulaire 2009-028 du 18 février 2009), la situation n'a cessé de se dégrader :

- Beaucoup plus d'enseignement en classe entière ce qui génère des grands problèmes (voir sur notre site les nouveaux modes de calcul de la DGH).
- Dans le même département et pour les mêmes sections, on trouve des grilles horaires différentes.
- La tri-annualisation des heures qui peut générer « quelques » distorsions sur l'ensemble du cycle en 3 ans.
- la globalisation des volumes complémentaires d'heures-professeur ainsi que sa répartition laissée au seul libre arbitre des CE.

Voir le dossier DGH sur notre site à partir de mardi 22 janvier 2013 :

<http://bordeaux.snuep.com/BacPro3ans.html>

## Abrogation de la loi Ciotti sur l'absentéisme

Le Journal officiel du 1er février publie la loi abrogeant la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire. La loi n'a pu empêcher la montée de l'absentéisme depuis 2010. Mais il faut surtout souligner son caractère irréaliste par rapport à la réalité du phénomène. Les statistiques officielles de l'éducation nationale reconnaissent 3% d'absentéistes dans les collèges, 7% dans les lycées généraux et 15% dans les lycées professionnels. On est très loin des 80 000 signalements et des 649 suspensions ! Comme le fait remarquer le rapporteur du projet de loi, Sandrine Doucet, " dans un lycée professionnel sur dix, il a dépassé 40 % en janvier 2011. Selon les témoignages recueillis par la mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, il faudrait, pour appliquer les textes à la lettre, que les proviseurs ou leurs équipes signalent parfois aux autorités académiques l'absence de la quasi-totalité des élèves, ce qui est matériellement impossible". La loi Ciotti était vouée à l'échec déjà parce que totalement coupée de la réalité du système éducatif.

"Il faudra qu'au collège aussi il y ait des emplois du temps équilibrés et une pause méridienne respectée" a déclaré Vincent Peillon lors du congrès de l'UNL le 3 février. Le ministre de l'éducation a annoncé que la réforme des rythmes toucherait aussi le lycée.

## Reconversion / Qualification

**Politique académique de qualification et de reconversion professionnelles des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré - année scolaire 2013-2014.**

**La qualification professionnelle** permet à l'enseignant d'acquérir, de valoriser ou de développer une spécialité à l'intérieur d'un même champ professionnel ou dans une même discipline. La formation est d'une durée d'un an maximum. **Publics concernés : les professeurs de lycée professionnel**

**La reconversion professionnelle** permet à l'enseignant un changement de discipline ou de corps à l'issue d'un parcours de reconversion d'une durée d'une année voire deux années maximum.

**11 février 2013**: date limite du dépôt des dossiers de candidature : notice de candidature- annexe 3- accompagnée du CV, de la copie des diplômes à adresser au bureau SARH 2.

## Hors Classe

- ♦ Du 23 janvier au 7 février 2013 inclus : Attribution des avis par les chefs d'établissement sur I-Prof
- ♦ Du 12 février au 1er mars 2013 inclus : Attribution des avis par les membres des corps d'inspection sur I-Prof
- ♦ A compter du 4 mars 2013 : Contrôle des barèmes par les services de la DPE

## Circulaires

Le lien ci-dessous vous permettra d'accéder aux différentes circulaires et en particulier celles qui viennent d'apparaître : reconversion / qualification; hors classe; .....

<http://bordeaux.snuep.com/Circulaires.html>



*Entretien de Vousnousils avec Jérôme Dammerey, co-secrétaire général du SNUEP-FSU.*

**vousnousils**  
l'e-mag de l'éducation

Ci-dessous le lien pour lire l'entretien et les commentaires :

<http://www.vousnousils.fr/2013/01/25/enseignement-professionnel-vincent-peillon-est-une-grande-deception-541397>

# CONCOURS CAPLP externe 2013: DES RESULTATS D'ADMISSIBILITE INQUIETANTS

Les résultats d'admissibilité du CAPLP externe 2013 sont maintenant connus et renforcent une fois de plus nos inquiétudes quant aux recrutements des futur-es PLP. Si le ministère a mis l'accent sur le recrutement en offrant 1601 places soit 244 de plus qu'en 2012, on sait qu'elles ne seront pas toutes pourvues comme par exemple en Génie Civil option construction réalisation d'ouvrages, où seulement 29 personnes sont admissibles pour 40 places, ou encore en Génie Civil option Equipement Technique Energie, où il y a seulement 32 admissibles pour 40 places : c'est déjà au minimum 19 places perdues !

De plus, dans de nombreuses disciplines le taux d'admissibles par rapport aux places est inférieur à 2, ce qui est très faible comparé aux résultats des années précédentes et entraînera un nombre d'admis inférieur aux places proposées. Les disciplines les plus touchées sont celles du secteur industriel et de l'enseignement général. Seuls le tertiaire et l'hôtellerie conservent des taux d'admissibilité supérieurs à 2.

On constate par ailleurs de nombreuses doubles admissibilités, en CAPLP maths sciences et CAPES maths ou physique, CAPLP Lettres-Histoire et CAPES Lettres modernes ou Histoire et Géographie, CAPLP Lettres Langues et CAPES Langues qui, on le sait, sont bien souvent défavorables aux recrutements des PLP....

Si l'on ne veut pas dévaloriser le concours, c'est donc sur les viviers qu'il faut agir afin d'augmenter le nombre des candidat-es, notamment dans les spécialités en difficultés. Le SNUEP FSU est convaincu que cela passe par une meilleure lisibilité des formations menant au métier de PLP, avec une carte de ces formations cadrée nationalement. Il faut diversifier ces parcours de formation pour les adapter aux spécificités des disciplines de l'enseignement professionnel : bi voire polyvalence, candidat-es recruté-es sur des critères d'expérience professionnelle, candidat-es ne possédant qu'un niveau III voire IV dans certaines spécialités.

Pour le SNUEP-FSU, il est urgent de rendre nos métiers à nouveau attractifs en améliorant les conditions de travail, en revalorisant les salaires et les carrières, en développant de réels pré-recrutements, comme les cycles préparatoires prévus dans le statut des PLP. Ce n'est qu'à cette condition que l'on constituera des parcours menant aux Masters Enseignement Education Formation (MEEF) pour tou-tes les futur-es professeur-es de l'enseignement professionnel.

Le secrétariat national / 5 février 2013

## Un nouveau outil à la disposition des Non-Titulaires



# NON-TITULAIRES

**Ont contribué à l'élaboration de cette publication des militants des secteurs « Non-titulaires » du SNES, du SNEP et du SNUEP :**

René Delalande, Nicolas Duveau, Anne Féray, Jocelyne François, Anne Galmiche, Xavier Marand, Félicité Montagnac, Caroline Mordelet, Bernadette Nové, Marcello Rotolo.

Vous trouverez ce document sur notre site / Rubrique Non-Titulaire ou Contractuels.